

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
LUNDI 9 JANVIER 2012 à 20 H 30

Convocation : 02/01/2012

Affichage : 16/01/2012

Etaient présents : Mesdames Catherine JEANDENANS, Rosaline COULON, Samira OUDET, Josette PAILLARD et Messieurs Florian DARCO, Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Philippe LIARD, Olivier LONGIN et Stephen MARTIN.

Procuration : Mme Danielle BOURGEOIS à Mme Rosaline COULON

Secrétaire de séance : M. Philippe LIARD

Après lecture faite par le Maire du compte rendu de la dernière séance le Conseil municipal, à l'unanimité, apporte la modification suivante :

- (Question diverse n°12) Il s'agit de Madame VERRIER et non de Mme DUVAL.

Le Maire demande au conseil municipal, de rajouter à l'ordre du jour, le point suivant :

- Prémption sur la vente d'un bien sis 8-10 Rue de Besançon (ancienne épicerie)

le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour est abordé.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

- Organisation d'un spectacle lors de la fête du village en lien avec la Carotte
 - Mise en place de la commission budgétaire 2012
 - Décision modificative pour travaux SIDEC

ENVIRONNEMENT

- Validation du programme 2012 des travaux ONF
- Entretien et propreté des entrées principales du village

VOIRIE

- Programme d'entretien de l'éclairage public e-lum du SIDEC
- Validation du décompte général suite aux travaux d'Eclairage public SIDEC

- QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

Organisation d'un spectacle lors de la fête du village en lien avec la Carotte

La fête étant organisée par l'association « Comité de la fête », sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas mettre en place de spectacle à cette date en lien avec l'Association La Carotte et le coup de projecteur réalisé par la Communauté de commune Jura Nord.

Mise en place de la commission budgétaire 2012

M. le Maire propose au conseil municipal de constituer la commission budgétaire pour l'année 2012. Celle-ci sera composée de la manière suivante :

- | | | |
|--------------|----------------|-------------|
| - M. DURANT | - M. FERRAND | - M. LONGIN |
| - Mme COULON | - Mme PAILLARD | - Mme OUDET |
| - M. GOUNAND | - M. LIARD | - M. DARCO |

Décision modificative pour travaux SIDEC

Sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, la modification budgétaire d'ordre suivante :

Budget commune

- | | |
|------------------|-------------|
| - Cpte 2315 041 | 58 573.41 € |
| - Cpte 238 041 | 31 289.00 € |
| - Cpte 16878 041 | 27 284.41 € |

ENVIRONNEMENT

Validation du programme 2012 des travaux ONF

Monsieur GOUNAND informe le conseil municipal du devis de l'ONF concernant les travaux de l'année 2012.

La parcelle 8 sera exploitée en totalité, par contre en ce qui concerne la parcelle 12 les travaux inachevés seront reportés à l'année 2013.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des présents, le devis de l'ONF pour un montant de 5 160 €HT.

Entretien et propreté des entrées principales du village

Après débat, le conseil municipal décide de réunir la commission voirie et environnement accompagnées d'une entreprise paysagère afin de reconcevoir la traversée du village.

L'objectif est de redéfinir les espaces pour diminuer leur entretien (gazon ou pelouse fleurie, surfaces minérales moindre, places de stationnement reconfigurées, jardinières, espace piétons et cycles, etc...) et embellir la traversée.

Par ailleurs pour faciliter les tâches d'entretien divers, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, d'investir dans un chargeur pour le tracteur des agents communaux.

VOIRIE

Programme d'entretien de l'éclairage public e-lum du SIDEC

Le SIDEC propose une convention visant à leur confier l'entretien de l'éclairage public sur la commune. Le coût serait compris entre 4 000 et 5 000 €par an environ. Il peut diminuer en fonction des travaux de rénovation de l'éclairage et de l'empreinte lumineuse de la commune.

Le conseil municipal souhaite qu'un agent du SIDEC intervienne en conseil pour donner des explications complémentaires concernant ce dossier avant de se positionner définitivement.

La question du coût d'un entretien en régie doit aussi être examinée par comparaison.

Validation du décompte général suite aux travaux d'Eclairage public SIDEC

Sur proposition du Maire, le conseil municipal valide à l'unanimité des présents, le décompte général suite aux travaux d'éclairage public effectué par le SIDEC pour un montant de 5 959.77 €

Préemption sur la vente d'un bien

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de faire valoir son droit de préemption sur l'immeuble sis 8-10 Rue de Besançon. Il autorise le Maire à prendre contact avec le service des domaines pour effectuer une estimation du bien.

Le conseil municipal précise que cet achat permettra de réaliser le projet de sécurisation (stationnement et circulation) devant le groupe scolaire de Dampierre.

QUESTIONS DIVERSES

1. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de l'inspection académique concernant une étude en vue de la suppression potentielle d'un poste à l'école de Dampierre.
Le Maire fera une réponse à l'inspecteur.
2. Le Maire informe le conseil municipal que la cotisation concernant le SDIS est d'un montant de 33 798 € soit une hausse de 0.33 %, il précise que cette cotisation est remboursée par la communauté de communes Jura Nord.
3. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de l'Association de Saint Vincent de Paul remerciant le conseil municipal pour le versement de la subvention.
4. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur ADNOT Christian qui souhaite disposer des emplacements habituels pour son stand de tir à plombs, pour la fête du village. Avis favorable du Conseil.
5. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier du Foyer Rural de Dampierre souhaitant la construction d'une salle plus adaptée à leurs différentes activités sportives.
Le conseil municipal acte la demande qui vient en complément de la réflexion qu'il a engagé sur la gestion des différentes salles mises à disposition des associations et sur les projets à réaliser. La commission bâtiment provoquera une réunion spécifique sur le sujet pour faire le point des attentes précises de chacun.
6. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de l'INSEE précisant qu'au 1^{er} janvier 2012, la commune de Dampierre compte une population totale de 1235 habitants (dont 26 résidents secondaires).

7. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier du CNAS concernant la charte action sociale qui devra être signée par le délégué élu, délégué agent, le correspondant ainsi que le Maire. Cette charte vise à renforcer le rôle de chaque interlocuteur afin de mieux diffuser l'information sur les actions du CNAS.
8. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur LAHAXE Laurent, Président de l'Association « La Route de L'Espoir » qui fait part de son compte de résultat pour l'année 2011.
9. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le compte rendu de l'assemblée générale de l'Association de l'Etang du Patouillet. Le nouveau Président est Monsieur FONTANIE Philippe. MM. Gounand et Darcq font partie du nouveau CA. M. Gounand sera l'interlocuteur privilégié entre l'association et la commune. La convention amendée et complétée par l'association pourra être signée prochainement avec la commune.
10. M. DARQC informe le conseil municipal que cette année la classe de CE2 ne pourra pas bénéficier de cours de natation car la piscine LAFAYETTE ne souhaite plus accueillir de groupe d'enfant.
Après consultation auprès de la piscine de Dole, dont le créneau disponible est uniquement le mercredi matin, il s'avère qu'un manque de bénévole ne permettra pas d'assurer cette activité.
11. M. LIARD informe le conseil municipal qu'il dispose d'un devis pour 50 tables rondes de 500 €TTC.
12. M. LIARD informe le conseil municipal qu'il a reçu un devis de l'entreprise COINCENOT pour un montant de 2 631 €HT correspondant à la pose de 3 tables et 2 poubelles au hameau de Châteauneuf. Le conseil municipal valide le devis à l'unanimité des présents.
13. M. FERRAND informe le conseil municipal qu'il souhaite « relooker » la première page du site de la commune et également intégrer une nouvelle page concernant les démarches d'état civil. Il dispose d'un devis d'un montant de 260 € effectué par Monsieur BULLE. Le conseil municipal valide cette proposition et le devis.
14. Sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents de faire une demande de subvention concernant les travaux du columbarium auprès de la Préfecture au titre de la DETR.

La séance est levée à 00 H 10.

ELUS	SIGNATURE
Monsieur DURANT Grégoire	
Madame COULON Rosaline	

Monsieur GOUNAND Alain	
Monsieur FERRAND Christophe	
Madame PAILLARD Josette	
Monsieur LIARD Philippe	
Monsieur LONGIN Olivier	
Madame BOURGEOIS Danielle	Procuration
Monsieur MARTIN Stephen	
Madame OUDET Samira	
Monsieur DARCQ Florian	
Madame JEANDENANS Catherine	

Liste des délibérations

Intitulé de la délibération	Numéro
Modifications budgétaires	2012/001
Validation programme ONF 2012	2012/002
Validation du décompte général SIDEC	2012/003
Droit de préemption	2012/004
Devis site internet	2012/005
Travaux columbarium	2012/006